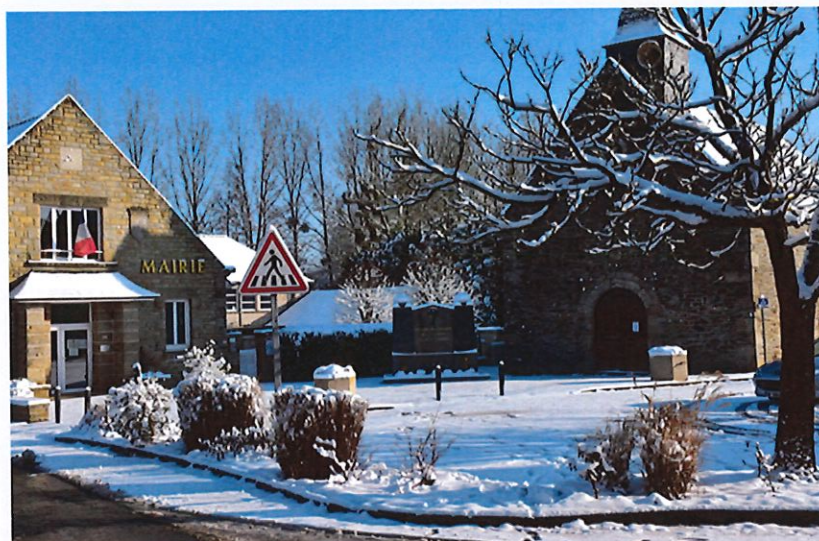




LES CHAMPS-GÉRAUX



BULLETIN MUNICIPAL



VIE MUNICIPALE

VIE ASSOCIATIVE

INFOS PRATIQUES



Janvier 2022 - N°78



ÉDITORIAL

Chers concitoyens,

L'année 2021 a désormais tiré sa révérence pour laisser place à une nouvelle année que l'on souhaite tous meilleure tant la période passée fut difficile sur fond d'une crise sanitaire sans précédent.

Nous pensons à tous ceux qui ont passé les fêtes de fin d'année malades, isolés ou confinés.

Nous n'avons pas pu, cette année encore, organiser la cérémonie des vœux en raison des conditions sanitaires. Vous avez reçu une carte de la municipalité mais permettez-moi, à travers ce bulletin, de vous présenter tous mes vœux pour 2022.

Je formule le souhait que cette année nous permette collectivement de sortir enfin de cette pandémie et de la crise sanitaire qui l'accompagne. Puisse-t-elle être pour vous et pour tous vos proches une année riche en événements heureux et épanouissante à tous les points de vue, privé et professionnel.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans le bulletin de juillet dernier, j'évoquais les travaux entre La Ville Gromil et Les Rabines. Ils ont commencé en septembre comme prévu. La plus grosse partie du chantier est faite, l'éclairage public fonctionne, l'accès à l'abribus est enrobé. Il reste à faire le grenailage (traitement spécifique sur le cheminement), à poser les séparateurs de voie, et la signalisation. Les travaux seront terminés en début d'année dès que les conditions météorologiques adéquates, sèches et sans gel, le permettront.

Nous faisons régulièrement un focus sur les gros travaux de voirie mais d'autres plus modestes sont réalisés à longueur d'année, que ce soit des travaux neufs ou d'entretien.

Nous avons fait l'acquisition d'un second défibrillateur. Il a été installé en extérieur sur le pignon est du boulodrome. Nous disposons donc maintenant de 2 défibrillateurs, le 1^{er} est à l'intérieur de la salle polyvalente depuis juin 2009.

Nous avons adhéré à la démarche "zéro phyto" et acheté un matériel de désherbage mécanique subventionné par la Région Bretagne. Ce désherbeur permet d'entretenir les allées du cimetière et du terrain de pétanque dans de bonnes conditions, sans utiliser de produits phytosanitaires.

À l'école, les enseignants et le personnel mettent tout en œuvre pour que l'accueil se passe dans les meilleures conditions sanitaires. Tous, enfants et adultes, savent s'adapter à la situation sans trop de perturbations.

Nous avons profité du plan de relance numérique pour acheter du matériel informatique qui complète l'équipement des classes maintenant bien dotées.

Concernant les anciens locaux professionnels du bourg, notre demande de subvention "fonds friche" a reçu un avis favorable. D'autre part, l'Etablissement Public Foncier est en négociation avec les propriétaires riverains pour l'acquisition des parcelles nécessaires au projet de construction de logements.

En novembre dernier, nous avons réussi à organiser le repas de CCAS. Cela a été l'occasion de partager un moment de convivialité. Les pass sanitaires avaient été contrôlés à l'entrée et les gestes barrières respectés.

Le recensement de la population qui aurait dû se dérouler en 2021 aura bien lieu cette année, du 20 janvier au 19 février. Vous aurez l'occasion de rencontrer nos 2 agents recenseurs, Jacqueline MONNIER et Joël RENAULT. Le recensement par internet est à privilégier si vous le pouvez. Il est simple et évitera de multiplier les contacts en cette période de pandémie. Le recensement papier demeure toujours possible.

L'année 2022 verra le départ en retraite de Mireille après 38 ans de service en tant que secrétaire de mairie. Ce sera un changement important en raison de sa grande connaissance de la commune, de ses compétences, de son expérience et de son implication. Son remplacement devra être assuré au plus tard le 1er juin. Un appel à candidatures est lancé (cf page « Infos pratiques »).

Nous avons élaboré un calendrier des fêtes pour l'année 2022. Le 1^{er} trimestre sera certainement perturbé. L'avenir nous dira ce qu'il sera possible d'organiser ou pas.

Je veux remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps, que ce soit pour les associations, la bibliothèque et l'embellissement de la commune.

Et je souhaite la bienvenue à nos nouveaux habitants ainsi qu'aux 11 bébés qui sont nés en 2021 !

A bientôt.

Le Maire,
Georges LUCAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Juillet 2021

Ordre du jour : CR de la réunion de présentation des travaux aux habitants de "La Ville Gromil – Les Rabines", travaux supplémentaires chemin d'accès à La Boulaie et décision budgétaire modificative, achat d'un défibrillateur, travaux à réaliser sur le chemin à Maupertuis, convention plan de relance numérique à l'école, questions diverses.

Compte rendu de la réunion de présentation des travaux aux habitants de La Ville Gromil – Les Rabines

La réunion a eu lieu le 16 juillet. Les travaux ont été présentés (plan, descriptif, coût, financement), ainsi que le planning. Quelques questions ont été posées, notamment sur la vitesse. Il a également été demandé s'il était prévu une réservation pour le passage de la fibre. Renseignements pris auprès de Orange et le SDE, la réponse est négative car d'une part nos travaux ne consistent pas à enfouir les réseaux mais à créer un cheminement piéton (il n'y aura donc pas de tranchée de faite dans la partie agglomérée de La Ville Gromil), et d'autre part il n'y a pas de ligne téléphonique entre Les Rabines et l'entrée de La Ville Gromil. De plus, d'une manière générale la fibre est déployée en aérien.

Travaux supplémentaires chemin d'accès à La Boulaie

Pour la réalisation des travaux sur le chemin, la fourniture et la pose de caniveaux grilles est nécessaire. Le devis de l'entreprise COLAS pour 2 400 € TTC est validé.

Défibrillateur extérieur :

Le conseil décide d'acheter un défibrillateur qui sera posé en extérieur sur le site de la maison communale. Sur les 4 propositions reçues, il choisit celle de SANO & PHARM pour le Powerheart G5 d'une valeur de 2 137.20 € TTC, maintenance comprise.

Travaux chemin de Maupertuis

Nous avons reçu 2 devis et sommes dans l'attente d'un 3^{ème}. La décision est reportée, ce qui nous permettra de demander des compléments d'informations sur les devis reçus.

Convention plan de relance numérique à l'école.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la subvention "plan de relance numérique" pour l'école.

Questions diverses

Réunion risques érosifs : Pascal L'Hermitte commente le schéma présenté aux agriculteurs et aux élus qui participaient à la réunion le 21 juin.

Des solutions techniques peuvent être mises en place afin d'éviter des afflux massifs d'eau sur la voirie et bien-sûr dans les habitations en cas de fortes pluies. Le but est de sensibiliser les agriculteurs, sans contrainte mais en prenant conscience que ces techniques apportent des résultats intéressants pour tout le monde.

La commission voirie et environnement se réunira pour identifier les zones à risques pour la voirie communale, elle sera élargie à des agriculteurs non élus, ainsi qu'à La Chambre d'Agriculture et Cœur Emeraude.

CR de l'assemblée générale de Cœur Emeraude par Caroline Haycox : la réunion avait lieu le 1^{er} juillet au Fort St Père avec visite guidée auparavant. Rappel de l'historique : l'association a été créée en 1994 à l'initiative de 23 communes des bords de Rance pour la gestion des sédiments et patrimoines de la Rance. Très vite, Cœur Emeraude déploie une fonction d'animation et de conseil auprès de nombreux

acteurs du territoire. La structure accompagne les initiatives locales pour la prise en compte des pratiques respectueuses de l'environnement dans une approche de développement durable. Sur décision du Conseil Régional en novembre 2008, le développement du projet de Parc Naturel Régional (PNR) impliquant un territoire plus vaste et à compter de 2018 Cœur Emeraude compte 74 communes. Aujourd'hui, l'association a pour mission la conduite du projet de PNR Vallée de la Rance à sa formation à l'automne 2021 et le contrat territorial dont Breizh Bocage (plantation des haies). Budget global de 660 000 € financé par des subventions et cotisations de 0.50 € par habitant des EPCI.

Démarche "zéro phyto"

Le conseil municipal décide de s'engager à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur...) ou anti-mousse sur l'intégralité de ses espaces verts et voiries (cimetière et terrain de sports inclus), y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service sur ces espaces. Nous n'utilisons déjà pratiquement plus aucun produit, nous pouvons donc nous engager dans cette démarche "zéro phyto".

Achat d'un désherbeur mécanique

Dans le cadre de sa démarche Zéro Phyto, la commune décide d'acheter un désherbeur mécanique pour un montant de 5 100 € HT (6 120 € TTC) pour l'entretien du cimetière, des allées sablées et autres terrains. Fournisseur : JARDIMAN.

Pour cela, elle sollicitera l'aide financière de la Région Bretagne prévue à cet effet (50 %).

Achat de matériels techniques

Le conseil décide d'acheter les matériels suivants chez JARDIMAN :

Container de lestage : 310.00 HTC
Taille haie thermique Husqvarna : 466.00 HT
Débroussailleuse Husqvarna : 332.66 HT
Total : 1 108.66 € HT, 1 330.39 € TTC

Décision budgétaire modificative

Le conseil prend la décision budgétaire modificative suivante en investissement pour payer les dépenses ci-dessus qui n'étaient pas prévues au budget, ainsi que la subvention attendue du Conseil Régional pour le désherbeur :

Libellé	Dépenses	Recette
c/ 2315 : chemin d'accès à la Boulaie	+2 400.00	
c/ 2188 : matériels (défibrillateur, désherbeur, autres matériels)	+9 600.00	
c/ 1312 Subvention de la Région (désherbeur)		2 550.00
c/020 : dépenses imprévues	-9 450.00	
TOTAL	+2 550.00	2 550.00

Challenge mobilité : dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, Dinan Agglomération organise depuis plusieurs années un challenge "au boulot j'y vais autrement". Cette année, elle reconduit son action et la propose aux administrations de son périmètre (mairies, sous-Préfecture, MDD). Le conseil décide de ne pas s'inscrire étant donné que notre personnel habite sur la commune et est peu concerné.

DIA : 1 pour un terrain à La Pesnais, 2 à La Ville Gromil (maison et terrain) et 1 dans le bourg (quelques m² à la sortie du bourg). Pas d'avis de préemption.

CR du conseil d'école du 22 juin. Sandrine Juhel rapporte la satisfaction et les remerciements pour les travaux et le matériel numérique acheté. Les effectifs prévus à la rentrée sont stables : 127 sur le RPI.

Expo photos :
les photos sont prêtes à être exposées très prochainement.



COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Septembre 2021

Ordre du jour : CR des travaux de "La Ville Gromil – Les Rabines", travaux divers d'enrobé, école : le point sur la rentrée, réflexion sur l'augmentation des tarifs, financement de la classe de voile 2020/2021, vente d'une portion de voie à Béranger : délibération complémentaire pour remboursement des frais, achat de matériel de cantine : ajustement, dispositif "P'tit café des aidants", questions diverses

Compte rendu des travaux de La Ville Gromil – Les Rabines

Au 10 septembre, les travaux de busage sont terminés. Quelques mètres supplémentaires ont été réalisés pour atteindre la RD 2. Une entreprise interviendra prochainement pour creuser les fossés pour capter l'eau vers le Paity.

Travaux divers d'enrobé

Il était prévu de faire une plateforme sur le chemin de randonnée qui arrive à Maupertuis afin de permettre aux randonneurs d'utiliser ce chemin dans de bonnes conditions.

Après réflexion, ces travaux risqueraient de provoquer un afflux d'eau en cas de fortes pluies dans l'exploitation agricole qui borde le chemin. Ces travaux ne seront pas donc réalisés mais l'objectif d'accessibilité reste d'actualité.

D'autre part, le conseil décide de réaliser les travaux d'enrobé suivants avec l'entreprise EVEN :

Dans le bourg : 620.50 €

Dans le lotissement "La Châtaigneraie" : 1 171.00 €

À la Daviais : 750.00 €

Total : 2 541.50 € soit 3 049.80 TTC.

Et de prévoir les crédits suivants :

Travaux divers d'enrobé – c/ 2315 – opération 233 = 3 050 €

Dépenses imprévues en investissement : c/ : 020 = - 3 050 €

Ecole :

Le point sur la rentrée : 121 élèves dans le RPI dont 58 des Champs-Géraux et 63 de Plesder.

Au niveau du personnel, nous avons recruté 2 personnes en CDD pour pallier les besoins ponctuels.

Tarif cantine : actuellement le repas enfant est facturé 2.60 €, le repas adulte 4.80 €. Plesder souhaite une augmentation étant donné que le tarif est bas et qu'il n'a pas changé depuis 2017. Contact va être pris avec la mairie de Plesder.

Financement de la classe de voile 2020-2021 :

Le conseil décide de participer financièrement à la classe de voile des élèves de CE2, CM1 et CM2 au cours de l'année scolaire 2020-2021.

La dépense totale est de 2 465 € répartie entre 3 financeurs : parents, APE et commune.

La somme de 821.67 € sera versée à l'APE qui a fait l'avance des frais.

Matériel de cantine : le conseil modifie la délibération N° 2021-05-04. Le matériel commandé ne correspondant pas aux attentes, le conseil autorise l'achat du matériel adéquat pour la somme de 1 323.70 €.

Vente d'une portion de la VC 5 à Béranger : remboursement des frais

La vente d'une portion de la VC 5 à Béranger (81 m²) a occasionné des frais de rédaction d'acte et de publicité foncière à la charge des acquéreurs.

Les administrations n'acceptent pas de chèques des particuliers. La commune paie les frais et se fait rembourser.

Le conseil autorise donc les encaissements suivants :

- 81 € pour l'acquisition de 81 m² de terrain
- 570 € pour les frais d'acte administratif de cession
- 40 € pour les frais de publicité foncière

Dispositif "P'tit café des aidants" : le dispositif fonctionne de 3 ans à l'initiative du CCAS. Ce dispositif apporte un soutien direct aux aidants par une aide psychologique et propose aussi des conférences. Le financement serait apporté par chaque CCAS adhérent, peut-être en fonction du nombre d'habitants de la commune. Le conseil donne un avis favorable pour notre adhésion.

Questions diverses

DIA : terrain à La Pesnais, section E 1247 et 1246 : pas d'avis de préemption

Matériel de désherbage ACTISOL : suite à notre demande de subvention auprès du Conseil Régional, nous avons reçu un avis favorable pour une attribution au taux de 40 %. Nous avons sollicité 50 % étant donné que nous nous sommes engagés à adhérer au "zéro phyto" et que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires depuis 2019. Dinan Agglomération et Cœur Emeraude ont fait une attestation dans ce sens et notre dossier sera examiné lors de la commission permanente du 8 novembre. Le conseil décide de passer commande du matériel dès maintenant.

Élections en 2022 : les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les législatives les 12 et 19 juin. Pour les élections départementales et régionales de juin dernier, nous avons demandé le déplacement du bureau de vote dans la salle polyvalente pour respecter les règles sanitaires COVID. La question se pose de savoir si nous maintenons la salle polyvalente comme lieu de vote, si nous revenons à la mairie ou encore si nous choisissons la maison communale. Après discussion, nous allons demander le déplacement du bureau de vote à la maison communale car nous ne savons pas quelle sera la situation sanitaire au printemps prochain. La maison communale est un bon compromis entre la mairie qui n'a qu'un seul accès et la salle polyvalente qui sera trop grande car il n'y aura qu'un seul scrutin. De plus, ce choix permettra de laisser la salle polyvalente disponible pour les demandes de locations que nous avons reçues.

Dispositif "Argent de poche" : retour positif sur l'expérience de juillet et août. Accord pour le renouvellement pendant 1 semaine lors des vacances de la Toussaint.

Maison France Services à Evran : de nombreux services sont possibles en fonction des besoins des habitants de nos communes. Il ne faut pas hésiter à solliciter ce dispositif qui est gratuit.

Voirie

Le programme de réfection de voirie en 2022 est le suivant : La Mettrie 350 m (de la RD 2 à la ferme) direction La Boulaie 350 m (après les anciens locaux professionnels), La Ville Morin : 40 m

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Octobre 2021

Ordre du jour : CR commission voirie du 2 octobre, travaux d'élagage, tarifs cantine, questions diverses.

CR de la commission voirie du 2 octobre par Denis GOUJIL

La Ville Gromil – Les Rabines : les travaux avancent bien, les mâts d'éclairage public sont en place et l'éclairage fonctionne. Un pont a été supprimé aux Rabines. Le curage des fossés a été fait par l'entreprise POULARD pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales. L'élagage nécessaire a été fait par l'entreprise ETAR et des branchages sont encore à retirer du fossé. L'enrobé sera fait dans la semaine du 18 octobre. L'alimentation EDF de la maison qui sera construite à l'entrée de La Ville Gromil va être faite avant la fin des travaux.

Une demande a été faite afin de réaliser un busage côté Paity pour faire un parking. Mais cela aurait pour conséquence d'élargir la route et donc d'augmenter la vitesse alors que le but des travaux est au contraire de la réduire. Envisager plutôt de créer un espace de stationnement sur un autre emplacement.

Réfection de la voirie communautaire

Après validation des surfaces et de la dotation correspondante par Dinan Agglo, les travaux suivants sont prévus :

- Route de La Boulaie : 350 m après la friche professionnelle
- La Ville Morin : 40 m, antenne jusqu'à la dernière maison du village
- Route de la Mettrie : 350 m, de la D2 jusqu'à l'ancienne étable
- Si la dotation le permet : Boutron jusqu'à la dernière maison

Travaux à prévoir : liste des travaux d'entretien sur les chemins

Elagage et décision budgétaire modificative

Le conseil décide de réaliser une opération "ELAGAGE". Les travaux seront réalisés en 2 phases, l'une sur l'exercice 2021, l'autre sur l'exercice 2022.

Sur les 3 propositions reçues, le conseil retient :

L'entreprise GUESSANT pour les sites bassin de rétention et étangs (2 280 € environ)

L'entreprise EMERAUDE ELAGAGE pour les sites Maison Communale et Couamihac (3 060 € environ).

Le montant total de l'opération est arrondi à 5 500 € TTC.

Le conseil décide également de prévoir les crédits suivants :

Travaux d'Elagage – c/ 2315 – opération 234 = 5 500 €

Dépenses imprévues en investissement : c/ : 020 = - 5 500 €

Tarifs cantine

Le conseil fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Repas enfant : 2.70 €

Repas adulte : 4.90 €

Questions diverses

DIA : 3 à La Ville Gromil et 1 à La Pesnais – pas d'avis de préemption

Friche du bourg : l'EPF est en négociation avec les propriétaires de la maison et des terrains voisins de la fiche professionnelle. Concernant la subvention, la 1^{ère} demande ayant été classée sans suite, nous avons déposé un second dossier comme nous le préconisaient les services de l'Etat.

Modification n° 2 du PLUi : au printemps 2022 sera lancée une procédure de modification du PLUi. Ce sera notamment l'occasion de répertorier les anciens bâtiments agricoles qui pourraient changer de destination vers l'habitat, suivant certains critères. Un premier inventaire a déjà été fait au moment de l'élaboration du PLUi mais il peut être complété. Les bâtiments qui seront retenus seront repérés sur le plan par une étoile rouge. Le fait d'être étoilé n'empêche pas le dépôt d'une demande d'urbanisme.

Réduction des apports de déchets verts : à compter du 1^{er} janvier 2023, le dépôt des déchets verts des communes en déchetterie ne sera plus possible. Il faut donc réfléchir à un changement de pratique, même si nous n'emmenons pas énormément de déchets (pas de tonte, seulement la taille de haies). L'agglomération propose un accompagnement des communes à travers de la formation et une participation à un fonds de concours (défi "Val-vert") pour l'achat d'équipements permettant une réduction à la source et/ou une valorisation des résidus d'entretien des espaces verts. Le montant de ce fonds est de 5 000 € maxi par an et par commune avec un reste à charge obligatoire de 20 % pour la commune.

Divers :

- Le défibrillateur extérieur a été installé sur le pignon est du boulodrome.
- Proposition de distributeur de pain : des entreprises nous ont sollicités. Accord de principe, voir quel fournisseur sera retenu
- Proposition de food truck pizza : l'EURL Le Manuel à Pizzas propose ses services le mardi soir à partir du 1^{er} trimestre 2022. Avis favorable

Dispositif "Argent de poche" : 2 jeunes travailleront la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 09 Novembre 2021

Ordre du jour : examen du rapport de la CLECT 2021 concernant l'impact de la suppression de la TH sur l'accord fiscal de fusion, CR de la commission du personnel du 21 octobre, nouvelles dispositions du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel, participation à l'école de voile de septembre 2021, questions diverses.

Rapport de la CLECT 2021 concernant l'impact de la suppression de la TH sur l'accord fiscal de fusion
Mme Suzanne LEBRETON, 1^{ère} vice-présidente de Dinan Agglomération, chargée des finances était présente pour expliciter le rapport.

Dans un 1^{er} temps, Sandrine JUHEL a présenté les modalités de fonctionnement de la CLECT

-composition : 1 membre par commune minimum et le Président de Dinan Agglo

-rôle : procéder à l'évaluation des charges transférées / compétences transférées entre les communes et l'EPCI

-objectif : assurer la neutralité financière entre les communes

-mission : rédiger un rapport d'évaluation chaque fois que l'attribution de compensation est modifiée. L'attribution de compensation est composée de 2 parts :

"Fiscale" : liée au transfert de la fiscalité des entreprises vers l'EPCI et de la fiscalité des ménages vers les communes

"Charges" : correspond aux montants évalués lors des transferts de compétence

Dans un 2^{ème} temps, Mme LEBRETON a expliqué l'impact de la suppression de la TH sur l'accord fiscal de fusion. Elle a rappelé que le pacte fiscal de fusion avait pour but d'harmoniser les taux de TH sur 3 ans (2017 à 2019) afin d'atteindre un taux cible intercommunal de 14,37 %. Les communes qui avaient baissé leur taux pour l'atteindre recevaient une allocation de compensation (AC) financée par les communes qui augmentaient les leurs. Les habitants avaient une fiscalité stable et les communes des recettes stables.

Elle a rappelé également que la suppression de la TH sur les résidences principales a été décidée par l'Etat. La perte de produit a été compensée par le transfert de la taxe sur le foncier bâti perçue auparavant par le Département vers les communes.

Afin de déterminer la compensation, l'Etat a pris comme base le taux de 2017, sans tenir compte des augmentations ou des diminutions effectuées par les communes. La suppression de la TH est venue perturber l'accord fiscal de fusion d'où la nécessité de réunir la CLECT.

La CLECT propose de se baser sur le taux cible plutôt que sur le taux TH de 2017 afin de calculer le montant de la compensation que les communes auraient perçu (ou versé) s'il n'y avait pas eu d'accord fiscal de fusion. En ce qui concerne les bases, référence à la base TH de 2017 ou de 2020, selon que les communes avaient baissé ou augmenté leur taux TH.

Ce scénario génère une économie pour Dinan Agglo qui sera redistribuée aux communes sous forme de Dotation Solidarité Communautaire à partir de 2024. Information communiquée après la réunion : la DSC sera de 420 k€ dès 2021.

Le transfert de la fiscalité foncière du département vers la commune a généré une sur-compensation de 7 837 € que l'Etat ne récupère pas car inférieure à 10 000 €.

La suppression de la TH a un impact négatif sur notre AC "fiscale" de 7 335.51 €. Notre AC "charges" étant de 2 690.05 €, la commune va devoir verser à Dinan Agglomération la somme de 4 645.46 €.

Le conseil adopte le rapport de la CLECT 2021 à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Denis GOUPIL) et prend la décision modificative suivante :

c/ 739211 : atténuation de produit : + 4 646 €

c/ 022 : dépenses imprévues en fonctionnement : - 4 646 €

CR de la commission du personnel du 21 octobre

La commission a repris la situation des agents figurant au tableau des effectifs. : 7 agents titulaires (4 à l'école et bâtiments communaux, 2 au service technique dont 1 mutualisé avec l'école, 1 à l'administratif). 3 agents ont été recrutés en CDD pour accroissement d'activité, remplacement de personnel indisponible et renfort pour COVID.

Elle a formulé des propositions concernant la prolongation du CDD voirie, l'assistance du CDG pour le futur recrutement d'un (e) secrétaire de mairie et l'annualisation de 2 DHS.

Le conseil a validé les propositions.

Nouvelles conditions du contrat-groupe assurance statutaire.

La compagnie d'assurance CNP avec laquelle la commune a souscrit un contrat pour l'assurance statutaire du personnel par l'intermédiaire du contrat-groupe du CDG, a résilié le contrat à titre conservatoire en raison de la dégradation des conditions d'assurance. La négociation entre le CDG et CNP a abouti aux conditions contractuelles suivantes qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022 : le taux du contrat choisi (délai de franchise de 10 jours sur maladie et accident) passera de 6.25 % à 7.19 % pour les agents CNRACL, le taux est maintenu à 0.95 % pour les agents IRCANTEC. Le remboursement des indemnités journalières sera abaissé à 90 %.

Nous avons possibilité d'allonger le délai de franchise pour minorer les nouveaux taux.

Le conseil décide de ne rien changer et prend acte des nouvelles conditions.

Participation classe de voile – Septembre 2021

Les élèves sont allés en classe de voile en septembre. Montant de la facture : 1 306 € réparti en 3 financeurs : APE, familles et commune. Le conseil accepte de régler le montant de la participation demandé, soit 435.33 € qui sera versé à l'APE qui a avancé les frais.

Questions diverses

DIA : 1 à la Basse Pesnais. Avis de non-préemption

Distributeur de pain : la rencontre des élus le 30 octobre a permis d'envisager son emplacement près de l'abri bus du bourg (accès, stationnement, proximité d'un coffret électrique). Il pourrait également être envisagé de créer un passage piéton pour sécuriser la traversée de la RD 29. Un devis sera demandé au SDE pour le raccordement électrique. Le choix entre 3 fournisseurs et les conditions du contrat seront étudiés le moment venu.

Tarifs de cantine : les élus de Plesder ont demandé à nous rencontrer le 2 novembre pour évoquer l'évolution des tarifs de la cantine dans l'avenir.

Le PNR : le syndicat pour la création du PNR a été constitué. Il est composé d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune (Pascal L'HERMITTE et Caroline HAYCOX en ce qui concerne notre commune). Le Président est M. Stéphane PERRIN, vice-président du Conseil Régional.

P'tit café des aidants : un marque-page a été créé. Il a été distribué largement. La prochaine réunion aura lieu aux Champs-Géraux le 6 décembre et une conférence le 24 janvier 2022 à la salle polyvalente.

Argent de poche : 2 jeunes ont participé pendant une semaine aux vacances de la Toussaint. La prochaine période sera aux vacances de Pâques.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Décembre 2021

Ordre du jour : réforme de la durée légale du travail dans la fonction publique territoriale, plan de relance numérique à l'école (complément), rémunération des agents recenseurs, réparation d'un mât d'éclairage public, achat d'un meuble pour la cantine, DM n°5, rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération, questions diverses.

Réforme de la durée légale de travail dans la fonction publique territoriale

Le Maire présente la réforme concernant la durée légale du travail dans la fonction publique qui est de 1 607 H. L'harmonisation de cette durée au sein de la fonction publique territoriale est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

La délibération du 12/12/2001 validant le protocole des 35 H indiquait un volume annuel de 1554 H à compter du 1^{er} janvier 2002 (+ 7 H depuis 2005 pour la journée de solidarité).

Les agents ont été informés individuellement de cette réforme, le bureau municipal en a discuté et une réunion collective de tous les agents a été organisée.

Désormais, un planning prévisionnel sera fait en début d'année prévoyant les semaines travaillées, les jours de congés et les RTT pour les agents qui y ont droit. Le volume annuel devra être de 1607 heures pour les agents à temps complet et proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de service pour les agents à temps non complet.

Les collectivités doivent mettre à jour leur durée légale du travail à compter du 1^{er} janvier 2022, après avoir saisi le Comité Technique Départemental. Vu les contraintes administratives de la commune et du Comité Technique, le dossier de saisine ne pourra pas être examiné dans le délai.

En conséquence, le conseil décide :

- ✓ de prendre une délibération d'intention d'appliquer la réforme à compter du 1^{er} janvier 2022
- ✓ de saisir le Comité Technique comme le prévoit la réglementation.

La réforme a mis en évidence que le calcul du volume annuel fait apparaître pour 2021 soit un excédent d'heures travaillées, soit un déficit, soit un équilibre, tout en sachant que les agents ont effectué leurs 35 H par semaine (proratisé pour le TNC). Afin de repartir à zéro au 1^{er} janvier 2022, le bureau municipal avait proposé pour chaque agent en fonction de sa situation :

- ♦ de mettre le crédit d'heures constaté au 31/12/2021 sur le Compte Epargne Temps
- ♦ d'effacer le déficit d'heures

Lors de la réunion du personnel, cette proposition avait été acceptée. Le conseil municipal valide cette proposition.

Le Maire rappelle qu'un Compte Epargne Temps a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

Plan de relance numérique à l'école (complément)

Dans le cadre du plan de relance numérique École, le conseil décide de compléter le matériel informatique de l'école par l'acquisition de : 11 tablettes + les protections, 1 serveur NAS, 1 répéteur, 10 casques

Montant total : 4 600 € chez Manutan Collectivité

Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. 2 agents recenseurs vont être nommés par arrêté du Maire.

Le conseil fixe leur rémunération de la façon suivante :

- Feuille de logement : 1.50 €
- Bulletin individuel : 2.00 €
- Séance de formation : 40 € la séance (2 séances par agent)
- Tournée de reconnaissance : 40 €
- Frais de déplacement : 150 €

Réparation d'un mât d'éclairage public dans la Résidence des Grands Tilleuls

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'étude concernant la rénovation d'un mât d'éclairage public accidenté dans la Résidence des Grands Tilleuls, présentée par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 270.08 € TTC

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE, la participation financière de la commune s'élève à 764.40 €

Achat d'un meuble pour la cantine

Le conseil municipal décide d'acheter un meuble pour la cantine et approuve le devis de BRICO DEPOT d'un montant de 444 €.

DM n° 5

Le conseil municipal décide de voter les crédits suivants :

<u>Objet</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
60632 – Fourniture Petit équipement	6 000	
60633 – Fournitures de voirie	2 500	
60636 – Vêtements de travail	240	
6236 – Imprimés	200	
63512 – Taxes foncières	120	
6413 – Personnel non titulaire	2 000	
6451 – Cotisations URSSAF	3 500	
6718 - Charges exceptionnelles	380	
022 – Dépenses imprévues	17 378	
6419 – Remb. Rémunérations (arrêts maladie)		10 000
70323 – Redevance occupation domaine public		620
7067 – Cantine, garderie		4 000
70878 – Remboursement de frais par particuliers		610
73223 – FPIC		3 441
74718 – Remb. Frais par Etat (élections, masques)		996
7473 – Régul frais transport RPI par le 35		9 447
74778 – Remb. Frais par Plesder		-2 400
752 – Locations de salles		5 000
7788 – Produit exceptionnel		1 104
TOTAL	32 818	32 818
<u>INVESTISSEMENT</u>		
2041582 – Réparation mât EP Grands Tilleuls	800	
2184 – 228 – Meuble pour cantine	600	
020 – Dépenses imprévues	-1 400	
TOTAL	0	0

Rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération

Le Maire a présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Dinan Agglomération.
Le conseil municipal en a pris acte.

Rencontre prévue avec le responsable foncier de l'entreprise MARC le samedi 18 décembre :

actuellement, la voie communale qui dessert la carrière du Vaugré est fermée avant d'arriver sur le site. La société MARC, consciente du problème souhaite proposer une alternative en créant sur ses parcelles un accès jusqu'au canal. Réflexion sur une aire de stationnement et de pique-nique en bas de la route qui descend à la carrière. Voir aussi la possibilité de rejoindre le bois de Tressaint.

3 DIA : Résidence des Tilleuls et 2 lots du lotissement de La Ville Gromil. Pas d'avis de préemption.

Participation classe ULIS : Le conseil municipal accepte de participer financièrement aux frais de fonctionnement d'une classe ULIS pour un enfant de la commune qui fréquente une école de Tinténiac. Montant de la participation : 384 €.

Vœux 2022 : le bureau municipal a proposé de ne pas organiser de cérémonie de vœux en janvier en raison de l'épidémie. Nous n'avons toujours pas pu remettre la médaille aux anciens élus. Une carte de vœux sera distribuée aux habitants, la photo des étangs sous la neige est choisie comme illustration.

Fond "Friche" : une subvention de 117 000 € nous a été attribuée

Conseil de Développement : 4 habitants des Champs-Géraux sont membres du Conseil de Développement de Dinan Agglo. Avec les autres citoyens bénévoles de l'agglomération, ils représentent les habitants au travers de commissions, groupes de travail, tables rondes, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de l'agglo. Ils se sont présentés aux élus le 7 décembre dernier. Dans les prochains mois, le sujet travaillé sera le SCOT "Schéma de Cohérence Territoriale".

STOP AUX INCIVILITES : nous en constatons de plus en plus sur le territoire de la commune, notamment des dépôts de déchets auprès des plateformes de tri sélectif. Nous comptons sur le civisme de tous dans le respect de l'environnement, de la nature et des personnes.

LES CHAMPS-GERAUX...DANS LE RETRO

Dans le précédent numéro nous étions avec Mélanie Esnault qui a contribué au développement du village qui deviendra plus tard une commune.

Nous découvrirons, dans le livre à venir « Les Champs-Géraux d'hier à aujourd'hui » (*), que le cours d'eau du Brice a joué un rôle fondamental dans l'histoire de notre commune.

En attendant un peu de description : Il prend sa source sur la commune voisine de Plesder près du village de la Tremblaye pour terminer son périple dans la Rance près de Léhon... une arrivée désormais très discrète puisque cachée par la végétation.

Il a façonné le paysage de notre commune au fil du temps, à en donner son nom à l'école (les chants du Brice) mais mieux encore, il fut source d'énergie pour les habitants.

Le moulin du Brice, dont la ruine est visible dans la vallée des Bréhannières, est bien connu des randonneurs. En revanche, peu savent qu'un autre moulin à eau existait sur notre ruisseau à proximité de l'école. Tous figurent sur les anciennes cartes d'état napoléoniennes (en bas) et la plus ancienne de Casini.

Dans beaucoup de situations, on peut retrouver des traces d'édifices disparus dans les noms des lieux, comme ici, avec la parcelle cadastrale nommée « le pré du Moulin » située derrière l'école. En amont de ce moulin se trouvait fort probablement un petit barrage : la parcelle voisine « La couaille » selon l'une de ses définitions (en Bretagne) est une extrémité d'un étang qui reste à sec pendant la saison des eaux basses.

Il fut détruit fin du 19^{ième} et sa pierre ré-employée à la construction d'une petite mesure sur la ferme de la Gravelle toute proche. Lors d'une rénovation, son propriétaire, M. François Labbé, fit graver sur le linteau de l'édifice une mention qui laisse peu de doute sur l'origine de ses pierres.

Des moulins à vents dominaient également la vallée du Brice : celui de la Butte du moulin et un autre également peu connu à proximité des Bréhannières. La parcelle cadastrale « le clos du moulin » atteste de son emplacement. Il est à noter que les moulins à farine de la butte du Moulin et celui à proximité de l'école appartenaient aux propriétaires du Manoir de la Gravelle.

Pascal Lhermitte



(*) dans le livre à venir sur notre histoire locale qui sortira au premier semestre 2022.

Groupe « Fleurissement »

Le groupe de fleurissement bénévole se réunit tous les 15 jours, le lundi après-midi afin de rendre notre commune plus belle.

De l'entretien des parterres à l'embellissement des plantations tout en essayant de penser à notre environnement, nous essayons de faire plaisir à la population et faire des projets qui respectent l'environnement : des plantes qui ont besoin de moins d'arrosage, qui attirent les insectes, paillage des parterres avec les copeaux produits des déchets, zéro produits phytosanitaires.

Pendant ce dernier semestre nous avons planté 1200 bulbes de printemps, replanté quelques parterres en divisant des espèces d'autres endroits. Nous sommes en train de repenser les entrées du bourg, le grand parterre devant le boulodrome ainsi que les plantations sur le rond-point au bourg.

Nous sommes une dizaine de femmes et hommes qui aiment partager du temps et d'échanger des idées. Si cela vous intéresse, venez nous rejoindre : nous avons besoin de vous !

Caroline Haycox
06 99 62 74 70



BIBLIOTHÈQUE

Bonjour à tous,

Malgré la pandémie qui continue de sévir dans notre pays et dans le monde entier, notre bibliothèque a l'autorisation de rester ouverte à nos abonnés et à ceux qui ont l'envie de le devenir.

Il faut bien sûr respecter les gestes barrières et la désinfection des mains. Vu la surface réduite du local, l'entrée se fait par la rampe d'accès de la salle communale et la sortie par la porte de la bibliothèque. Nous n'autorisons qu'une seule personne ou famille à la fois. Il est demandé d'attendre dans le couloir. Le port du masque est obligatoire.

La bibliothèque est ouverte le samedi de 10 H à 12 H. le tarif reste inchangé : 5 € par famille et par an. Bonne année à tous et portez-vous bien.

Jacqueline MONNIER
Responsable de la bibliothèque.

ÉTAT CIVIL 2nd trimestre 2021

NAISSANCES

Leela MAUDET, Domaine de la Gatinais, le 16 septembre

Izao SABLÉ, L'Aunay Pinel, le 29 septembre

Maïwenn HERLET, La Ville Josse, le 9 novembre

Maël BIANEIS COUSSEINS, Bloc, le 11 novembre

Evann TABELLION, La Pesnais, le 24 novembre

Rose BATAILLE, Fautrel, le 18 décembre

Flavian FOUTEL, Grammont, le 20 décembre

MARIAGE

Cécile DEPARTOUT et Fabien PERROQUIN, le 10 juillet

Elodie HENRY et Cédric LESAGE, le 11 septembre

Monica AQUINO GUERRA et Benjamin L'HERMITTE, le 25 septembre

DÉCÈS

Henri CHAPUIS, La Ville Morin, le 9 juillet

Denise MORIN née ERMESSANT, La Ville Morin, le 16 juillet

Yvonne TOQUET née RUELLAN, Couaqueux, le 18 septembre

Eugène BARRE, La Poterie, le 21 novembre

Marie-Thérèse BANCTEL née CHEVREL, La Pesnais, le 25 novembre

Daniel RICARD, Le Déluge, le 26 novembre

Jules JÉGU, Couaqueux, le 19 décembre

Calendrier des manifestations 2022(*)

(*) Sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur à ces dates.

Date	Objet	Association	Lieu
29-janv	Repas "Couscous"	Dominique Savio	Salle polyvalente
19-févr	Repas "Poule au riz"	Entente du Brice	Salle polyvalente
13-mars	Course nature	Entente du Brice	
19-mars	Commémoration du 16 mars 1962	FNACA	Maison Communale
19-mars	Repas à emporter	Société de chasse	
09-avr	Election de Miss Sport	Etoile Sportive	Salle polyvalente
23-avr	Repas dansant	Club de l'Amitié	Salle polyvalente
30-avr	Soirée	Los Campos	Salle polyvalente
4 et 5 juin	Ball trap	Société de Chasse	La Ville Gromil
25 et 26 juin	Rassemblement motos	Yehmed'Mad Brothers	Salle polyvalente
17-juil	Course cycliste	Entente du Brice	
17-sept	Repas	Entente du Brice	Salle polyvalente
29-oct	Soirée	Pétanque Gérausienne	Salle polyvalente
06-nov	Repas des Aînés	CCAS	Salle polyvalente
12-nov	Repas "Couscous"	FNACA	Salle polyvalente
19-nov	Soirée	APE	Salle polyvalente
03-déc	Soirée	S TEAM	Salle polyvalente
31-déc	Réveillon	Etoile Sportive	Salle polyvalente

APE

Le temps est revenu de relancer ces projets associatifs qui font du bien au moral et qui animent tant nos petits villages. Ils permettent surtout de maintenir le lien social entre nous TOUS !

Nos deux manifestations majeures, le "Vide ta chambre" aux Champs-Géraux et le "Vide-greniers" à Plesder y contribuent fortement et permettent de financer de nombreux projets dans nos deux écoles.

- VIDE TA CHAMBE > 20 & 21 NOVEMBRE 2021 aux Champs-Géraux
- VIDE-GRENIERS > 24 AVRIL 2022 à Plesder (17^{ème} édition, on l'espère !)

Cette année, grâce à tous nos efforts de l'année précédente, nous avons pu mettre à disposition un budget sorties culturelles et/ou d'activités sportives de 500 euros par classe soit 3 000 euros au total.

Merci de nous accompagner avec bienveillance dans la poursuite de nos actions à venir et recevez tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Très bonne année à TOUS !

La Présidente de l'APE Plesder / Les Champs-Géraux

ECOLE : « LES CHANTS DU BRICE »

Toute l'équipe éducative de l'école des Chants du Brice vous souhaite le meilleur pour l'année 2022.

Pour cette nouvelle année :

- Mme Lelièvre a en charge la classe de MS-GS avec 19 élèves,
- Mme Saer-Fernandez et Mme Houée en Ce2 avec 25 élèves,
- Mme Ziegler, la directrice, en Cm1/Cm2 avec 22 élèves.

Les projets pour l'année scolaire 2021/2022 sont orientés autour de la nature ainsi qu'autour du thème de la « construction » (habitat des hommes mais aussi des animaux, constructions architecturales ...).

Avec les conditions sanitaires actuelles, il est compliqué de prévoir des sorties pour les enfants. Celles-ci seront en relation étroite avec notre projet autour de la construction :

- Les élèves de MS/GS iront au château de la Hunaudaye.
- Les élèves de Ce2 iront visiter le château de Dinan.
- Les élèves de Cm1/Cm2 iront à la Ferme d'Antan et au cathédraloscope de Dol de Bretagne.

Un projet autour de la randonnée, pour appréhender les différents types de paysages ainsi que la faune et la flore, est encore d'actualité afin d'observer la nature à différents moments de l'année et d'exploiter ainsi le paysage rural dans lequel s'inscrit notre école. De plus, un projet autour de la construction de nichoirs a vu le jour grâce à la participation des agents municipaux et des conseillers municipaux. L'équipe enseignante est très heureuse de partager ce moment plein de liaisons entre les enfants et les habitants de la commune.

À partir du mois de Mars, Le Kiosque (école de musique de Dinan) interviendra dans les classes pour un projet musique sur le thème des percussions corporelles.

Ces sorties sont financées en partie par l'Association des Parents d'Élèves (APE) et le transport est pris en charge par la mairie.

Enfin, le Plan Numérique amorcé l'année dernière main dans la main avec la mairie a vu le jour avec l'achat de plusieurs tablettes pour mettre à disposition de nos élèves. L'équipe enseignante remercie très chaleureusement la mairie qui est toujours très impliquée dans le bien-être de nos élèves.

En cette fin d'année 2021, les élèves ont eu le plaisir de recevoir des cadeaux du Père Noël : des draisiennes pour les enfants de maternelle et un kart pour les plus grands. Les enfants ont également reçu un Père Noël en chocolat et une brioche en même temps que la visite de notre très cher Père Noël. Cet événement a été organisé et financé par l'APE.

Nous souhaitons que cette année 2022 soit une année de réussite pour les élèves ainsi que pour leur famille.

L'équipe enseignante.

JARDIN DE LA HÉRISSONNAIS

Vous avez envie de jardiner mais vous n'avez pas un espace suffisamment important ? Vous souhaitez être accompagné pour vos premiers pas ? Ou vous préférez faire à votre façon ? Vous avez envie de partager votre savoir-faire ? Sur buttes ou pas. Si vous aimez la convivialité, vous pouvez nous rejoindre au jardin de la Hérissonnaï, Joseph, le maraîcher du Petit Jardin des Ecoliers, très pris par d'autres activités, a laissé la place, et nous ne l'occupons que partiellement.

Vous pouvez nous contacter au 06 27 94 64 48.

Le collectif des jardinières de la Hérissonnaï

ENTENTE DU BRICE

Le vendredi 29 octobre, l'association a tenu son assemblée générale dans la salle de la mairie. Les membres présents ont commencé par féliciter et remercier Joël RENAULT pour son travail et son engagement en tant que Président de l'association pendant toutes ces années.

Après l'approbation des comptes de l'année 2021, les membres présents ont procédé à l'élection du nouveau bureau :

- Président : Frédéric PERON - Vice-Président : Pascal GAUDIN
- Trésorier : Joël RENAULT – Adjoint : Alain BUSNEL
- Secrétaire : Frédéric BEAUCHAMP – Adjoint : Christophe PACE

La première action de la nouvelle équipe a consisté à mettre en place le programme des manifestations pour l'année 2022 :

- 19 février : la poule au riz
- 13 mars : les foulées campo-géausiennes
- 17 juillet : les courses cyclistes
- 17 septembre : la paëlla

Ces manifestations pourront être annulées ou déplacées en fonction de l'évolution de la pandémie. Comme pour chaque édition, l'association attend un public nombreux et chaleureux à toutes ces manifestations.

Tous les membres de l'association vous souhaitent une bonne année 2022.

Le Président
Frédéric PERON

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

FNACA

Malgré les contraintes sanitaires, le traditionnel couscous a eu lieu et s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il y a eu aussi beaucoup de repas à emporter.

Le repas des adhérents aura sans doute lieu le 19 mars, après la remise des décorations au monument aux Morts.

Nous avons perdu deux compagnons d'adhérentes : Eugène BARRE et Jules JÉGU.

Nous vous adressons tous nos vœux pour l'année 2022.

Le secrétaire,
Pierre SIMON

LOS CAMPOS

L'association LOS CAMPOS vous souhaite une bonne année 2022. Elle est ouverte à tous les jeunes des Champs-Géraux de leur entrée en 6^{ème} jusqu'à leur majorité.

Elle se réunit le 1^{er} vendredi du mois, de 19 H à 21 H à l'Espace Jeunes (exceptionnellement le vendredi 14 janvier 2022).

Nous rappelons que l'utilisation à titre personnel de l'Espace Jeunes est réservée aux adhérents de l'association.

Nous organiserons une soirée CABARET le samedi 30 avril 2022. Nous passerons vous voir pour vous vendre des tickets pour ce superbe spectacle. L'argent récolté nous permettra peut-être de repartir à DISNEYLAND.

Bonne année 2022

La Présidente,
Alizée LERESTEUX

Association Dominique SAVIO

Les conditions sanitaires n'étant pas favorables, le couscous dansant du 29 janvier est remplacé par des repas à emporter (couscous, fromage, dessert). Nous espérons que vous serez nombreux à venir retirer vos parts.

En attendant, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Pour les locations de la salle lorsque ce sera à nouveau possible, s'adresser à Danielle GRISON.

Le Président,
Pierre SIMON

Société de Chasse LA GÉRAUSIENNE

Bonjour à toutes et à tous,

Encore une année qui se termine avec ses aléas dus à cette pandémie qui bouleverse notre quotidien et semble persister pour cette année à venir. Espérons tous que cette nouvelle année permette à nouveau de goûter aux joies de la convivialité afin de nous retrouver sans ces contraintes. Faisons confiance aux autorités de santé afin que nous sortions vainqueurs de cette fichue pandémie.

Nous remercions tout particulièrement nos agriculteurs qui nous permettent d'assouvir notre passion.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches. À tous, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Le Président,
Loïc BRANDILY

LA PÉTANQUE GÉRAUSIENNE

En ce début d'année, la Pétanque Gérausienne tient à vous offrir ses vœux pour 2022.

L'année 2021, malgré les restrictions sanitaires, se termine convenablement. Nous avons organisé 3 concours avec à chaque fois une bonne participation des équipes. Notre équipe en CRC2 monte en CRC1 et ira se frotter aux meilleurs clubs de la Bretagne. Nous avons pour 2022 un recrutement de qualité : Daisy Frigara, championne d'Europe en tripléte 2018 et médaille de bronze par équipe au Championnat du monde 2019. Elle nous revient avec d'excellents joueurs et joueuses qui se qualifient fréquemment pour les différents championnats de France, Ils seront à même de renforcer la qualité de nos équipes déjà d'un très bon niveau. L'année 2022 poursuivra son ascension parmi les meilleurs clubs du département.

Dates importantes se déroulant aux Champs-Géraux en 2022 :

- 8 janvier : vœux et galette des rois, si possible vu le contexte sanitaire
- 15 avril : rassemblement vétérans tripléte
- 21 mai : concours départemental tripléte
- 18 juin : concours départemental doublette
- 2 juillet : journée conviviale du club
- 8 juillet : rassemblement vétérans tripléte
- 10 septembre : concours départemental doublette
- 29 octobre : soirée du club

Les entraînements, ouverts à toutes et à tous, se déroulent au boulodrome ou sur le terrain de pétanque :

- Lundi : de 14 H 30 à 18 H
- Mercredi : de 17 H à 20 H
- Vendredi : de 14 H 30 à 18 H

Les heures varient selon le temps et la période de l'année.

Marie-Christine LACUSKA
Secrétaire de la Pétanque Gérausienne
marie-christine.lacuska@orange.fr
06 35 41 67 29

LES CLASSES

Nous espérons que les conditions sanitaires vont s'améliorer et que la vie va reprendre peu à peu son rythme d'avant la pandémie. La date retenue pour le repas des classes 2 est le samedi 8 octobre, soit au restaurant ou dans la salle communale selon le nombre d'inscrits. Vous aurez plus d'informations dans le bulletin municipal de cet été.

Dès à présent, toute personne intéressée par cette journée de retrouvailles peut me contacter du 06 60 83 90 26 ou à l'adresse mail lesclasses22630@gmail.com

L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2022.

Le Président,
Eric HENRY

STEAM

Bonjour à tous,

Serons-nous plus tranquilles en 2022 que l'année précédente ? Rien n'est moins sûr au moment où j'écris ces lignes. Le manque des diverses organisations pèse un peu sur le moral, heureusement la motivation de chacun reste intacte.

On attend avec impatience les autorisations pour reprendre le flambeau et de nouveau animer la commune. Je pense qu'il en est de même pour beaucoup d'associations. Si les conditions le permettent, nous ferons notre assemblée générale le vendredi 28 janvier.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux, ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2022.

Le Président,
Eric HENRY

CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'Amitié des CHAMPS-GÉRAUX aborde la nouvelle année avec confiance et sérénité malgré l'évolution négative de la situation sanitaire.

Effectivement, 2022 ne se présente pas sous son meilleur aspect. Le développement de l'épidémie est très rapide. Il nous contraindra encore à limiter nos organisations mais aussi à observer et respecter scrupuleusement toutes les mesures de protection que les autorités scientifiques et gouvernementales préconisent. Nous les connaissons toutes très bien mais elles pourraient encore s'accroître.

Le Club doit poursuivre l'objectif pour lequel il a été créé, c'est-à-dire établir des liens entre les citoyens d'un âge avancé et d'éviter l'arrivée d'une atmosphère de solitude ou d'isolement. Pour réussir cette opération, il faut obtenir bien sûr l'adhésion de cette population certes vieillissante mais alerte physiquement et surtout intellectuellement. Il est donc nécessaire de tenter d'allonger au maximum la durée de la jeunesse dans les esprits pour ne pas pénétrer trop rapidement, trop rapidement dans la sénescence qui, elle, est inévitable et irrévocable.

Même si cette reprise 2022 revêt un caractère plutôt rébarbatif, il faut insister et surtout ne pas se décourager. Il est nécessaire que nous retrouvions le plaisir de se retrouver. La vie en communauté produit toujours des effets positifs par des relations et contacts de toutes natures. Avec des comportements collectifs mesurés, réfléchis et soutenus nous arriverons à reprendre une certaine activité qui nous manque énormément actuellement.

L'assemblée générale prévue le jeudi 13 janvier 2022 est reportée.

Bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous. Nous souhaitons à vos familles beaucoup de joie et de bonheur. Ayons une pensée pour les cinq adhérents et leurs familles qui nous ont quittés en 2021.

A bientôt au Club.

Le Trésorier,
Marcel GOUILLAUD

L'ÉTOILE SPORTIVE

La saison 2021-2022 a pu débuter en toute normalité, contrairement à la précédente.

Le club n'a pas obtenu les résultats escomptés en ce début de saison malgré quelques matchs prometteurs, avec un effectif fortement remanié, éclectique et fort de caractère. Malheureusement, nous nous trouvons actuellement en bas de classement mais nous comptons remédier à la situation dès le retour des matchs prévus début janvier.

Quiconque souhaitant intégrer le club en tant que joueur ou dirigeant sera le bienvenu. Nous vous rappelons que les entraînements ont lieu le vendredi à 19 H au stade.

Pour le moment, le repas organisé à l'occasion de l'élection de Miss Sports est maintenu, dans l'espoir d'un retour à une situation sanitaire normale. Dans le cas contraire, des plats à emporter seront préparés, permettant ainsi à chacun de voter pour la miss de son choix au moment de récupérer ses plats. Les jeunes campo-géausiennes peuvent se manifester auprès des dirigeants.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2022.

Le Président,
Jérémy INCRÉDULE

LE CHANT DES CHAMPS

Pour cette nouvelle année 2022, l'association vous offre ce poème :

Jardin de céans

Pieds nus sur cendres de cèdre
Songe au creux duquel je pataugeais
Cueillant des fleurs de roquette avant qu'elles montent en graine

Souffle au-dessus de ma tête
Filante hirondelle des jours nouveaux
Vole s'évanouir dans l'horizon
À l'exact opposé du soleil couchant

Chaque jour à tire-d'aile s'évertuent de tels anticyclones microscopiques
À travers le tumulte de nos fors intérieurs

Leurs sillages bleus
À force de patience
Orientent notre regard

Les conditions n'étant toujours pas réunies pour organiser concerts, conférences ou projections en toute sérénité, nos activités sont suspendues jusqu'au retour des beaux jours. En attendant, nous vous souhaitons une bonne année, une bonne santé et de grands moments de poésie chaque jour.

David FARGEON
davidfargeon@yahoo.fr

AU FIL DES CHAMPS

Comme en 2020, 2021 restera une année maigre pour les associations, la nôtre n'aura pas échappé à la règle.

Toutefois nous avons pu organiser la commémoration annuelle sur le site du Mémorial du 29 mai 1943 conjointement avec la cérémonie souvenir du 08 mai 1945.

Comme il faut toujours voir le verre à moitié plein, cette période sera favorable aux projets plus discrets comme celui du livre de Jérémie Courdié « Les Champs-Géraux d'hier à aujourd'hui » que notre association soutient activement (déjà évoqué dans le précédent bulletin).

À cet effet, nous organisons le 20 septembre dernier une soirée collectage visant à récolter photos, objets et documents en lien avec l'histoire pouvant enrichir le contenu du livre. La récolte du jour (et des jours suivants) fut bonne.



Les recherches continuent (à l'instar de celle sur les moulins voire rubrique « Dans le rétro ») et l'on trouve encore !

Ceci explique aussi le décalage de parution du livre désormais prévu sur le premier semestre 2022, en complément de ce bulletin vous trouverez un bon de souscription (réservation à tarif préférentiel). En plus de récompenser le travail de Jérémie, il permettra au lecteur de voir notre commune sous un autre angle.

En attendant nous vous souhaitons à tous, une très belle année 2022.

Le Président
Pascal L'HERMITTE

Le RECENSEMENT de la POPULATION

Il aura lieu entre le jeudi 20 JANVIER et le samedi 19 FEVRIER 2022.

2 agents recenseurs se partageront la commune :

- Jacqueline MONNIER : toutes les habitations se situant à l'est de la RD 29 plus le lotissement de La Châtaigneraie
- Joël RENAULT : toutes les habitations se situant à l'ouest de la RD 29.

Ils ont fait une tournée de reconnaissance début janvier et ont déposé dans les boîtes aux lettres une lettre de l'INSEE annonçant la campagne de recensement. Ils ont aussi repéré les habitations qui ont une boîte aux lettres individuelle clairement affectée à la maison. Ces habitations recevront dans leurs boîtes aux lettres entre le 20 et le 21 janvier une notice pour se recenser par Internet dans les jours qui suivent. Cela évitera le passage à domicile de l'agent recenseur. Si le recensement par Internet n'est pas fait dans le délai indiqué sur la notice, l'agent recenseur passera à la maison.

Les maisons qui n'ont pas de boîtes aux lettres personnalisées ou dont la boîte se trouve dans une batterie recevront la visite de l'agent recenseur qui leur remettra les documents nécessaires soit pour le recensement par Internet (fortement recommandé), soit pour le recensement papier. En cas d'absence, l'agent recenseur laissera un avis de passage.

Dans la mesure du possible, bien vouloir privilégier le recensement par Internet. C'est simple, rapide et évite de multiplier les contacts en cette période de pandémie.

Si vous ne le souhaitez pas, le recensement papier sera toujours possible.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à Jacqueline MONNIER et à Joël RENAULT.

POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE – APPEL À CANDIDATURES

Profil recherché :

- Expérience similaire ou significative sur un ou des postes de secrétaire de mairie,
- Qualités relationnelles et d'écoute, fortes capacités d'adaptation et d'autonomie, sens du public développé.

Cadre d'emploi : Rédacteur (catégorie B), Adjoint administratif (catégorie C)

Date de recrutement : à partir du 16 mai 2022, à pourvoir dès que possible (période en binôme souhaitée).

Détail de l'offre : www.emploi-territorial.fr, site internet de la commune, page facebook.

EAUX de DINAN (eau potable)

Nouvelle adresse d'accueil : 4 boulevard du Petit Paris 22100 TADEN

Du lundi au vendredi en continu de 8 H 30 à 17 H et le samedi matin de 8 H 30 à 12 H.

N° de téléphone : 0 969 329 510

"A PLUS DANS LE BUS" du SECOURS CATHOLIQUE

Le bus itinérant "accès aux droits et numérique" sera présent sur le parking de la mairie à partir du mardi 1^{er} FEVRIER, un mardi sur 2, de 9 H 30 à 12 H 30. Il proposera un espace de convivialité, un accès libre aux outils numériques, et un espace d'accompagnement aux démarches administratives et numériques. Il sera ouvert à tous.

Fourrière Animale

Délais légaux de garde des animaux en fourrière : 8 jours ouvrés et francs. La non-reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par le code pénal. Le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 € et de 2 ans d'emprisonnement.

Tarifs au 1^{er} janvier 2022 :

- Forfait fourrière : 94 €
- Identification puce électronique : 70,50 €
- Vaccin rage + passeport : 44 €

Le Conseil de Développement de Dinan Agglomération

Encore un conseil ?? Mais qu'est-ce que c'est ?? Un Conseil de Développement ??

Nous sommes quatre personnes habitant la commune des Champs-Géraux, quatre personnes animées d'une même envie de nous mêler de ce qui nous regarde : la vie citoyenne de notre territoire et c'est cette envie qui nous a fait candidater au Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement, c'est quoi ?

Devenu obligatoire, par la loi, pour toute intercommunalité de plus de 50 000 habitants. Il est composé d'habitants, de citoyens bénévoles. Ils forment une assemblée citoyenne (64 membres) qui représente les habitants à la Communauté d'agglomération du pays de Dinan. Il a été mis en place en 2017.

Le Conseil de Développement qu'y faisons-nous ?

Nous contribuons au travers de commissions, groupes de travail, tables rondes à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques de « Dinan Agglo ». Nous fabriquons bénévolement de l'« ingénierie citoyenne » et contribuons à inventer une forme de démocratie intercommunale.

Le Conseil de Développement peut être saisi par le Conseil Communautaire pour travailler sur un sujet : par exemple, dans les mois qui viennent, sur le « SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale » qui va concerner nos modes de vie pour les vingt prochaines années.

Il peut se saisir lui-même d'un sujet en lien avec les compétences de Dinan Agglo s'il le juge important pour le territoire. Le Conseil de Développement présente chaque année son rapport d'activité à l'Assemblée Communautaire.

Katia de la Ville Gromil, Sophie de Maupertuis, Alain de Grammont et Martine de la Hérissonnais, souhaitons, en tant que membres du Conseil de Développement, vous rencontrer au plus près de chez vous pour informer, échanger et débattre en toute convivialité, de tous les sujets de société qui gèrent notre quotidien, qui le modifieront dans les années à venir.

Une nouvelle référente à l'Office du Tourisme !

2022 est là et c'est l'occasion pour Dinan-Cap Fréhel Tourisme de renouveler sa campagne de partenariat avec un accès à l'ensemble de ses services : commercialisation, promotion, valorisation, conseils, ...

Le pôle relations professionnelles et qualification de l'offre de l'Office de Tourisme permet de mener à bien de nombreuses actions pour renforcer la synergie entre les bureaux d'information et les

professionnels. Le partenariat permet aux acteurs locaux de bénéficier d'un accompagnement, d'être visible et de développer le chiffre d'affaires de son activité.

Pour plus de renseignements, contactez dorénavant Marie Carrée. Conseillère en séjour depuis 9 ans à Dinan-Cap Fréhel Tourisme, elle sera désormais votre contact privilégié en charge des relations entre l'Office de Tourisme et les professionnels de la commune. Marie sera disponible pour vous rencontrer et vous présenter l'offre de partenariat à l'adresse suivante : m.carree@dinan-capfrehel.com.

Pour toute demande concernant un meublé de tourisme, adressez-vous à Maria Le Bot, chargée des relations hébergeurs auprès des meublés et chambres d'hôtes. Maria répondra à toutes vos demandes sur m.bot@dinan-capfrehel.com.

Vous êtes organisateur d'un événement et vous souhaitez le valoriser ? L'Office de Tourisme répertorie et valorise tout au long de l'année les différentes animations proposées par la commune ou une association. Pour augmenter la visibilité d'une de vos manifestations, contactez Virginie Allory à cette adresse : festivites.dinancapfrehel@gmail.com.

Manou Partages



Et si vous deveniez papi ou mamie de cœur ?

L'association nantaise « Manou Partages » raccommode les liens, tisse des relations pour bien grandir d'une part et bien vieillir de l'autre, pour que chacun s'épanouisse. Cela est bénéfique pour toutes et tous, toutes générations confondues, pour les aînés qui ont une expérience, des savoir-faire à transmettre, pour les enfants en quête de repères, de découvertes et pour les parents en demande de conseils, d'écoute.

Des temps forts organisés chaque mois favorisent l'échange d'expérience entre les différentes familles et grands-parents de cœur mis en lien ou en attente de l'être.

Sur votre commune, une famille est en attente de mise en lien, nous attendons votre appel.

Informations : Sophie au 07 64 71 26 92

contact@manou-partages.org

13 rue Gustave Eiffel à Nantes



Le P'tit café des Aidants avec le CCAS

À la suite de l'invitation du CCAS de Lanvallay, et afin de renforcer leur dispositif déjà mis en place depuis 3 ans, le Centre Communal d'Action Sociale de Les Champs-Géraux ainsi que les communes avoisinantes ont décidé de répondre positivement et de soutenir cette action : **"Le P'tit Café des Aidants"**

Un aidant est un conjoint(e), un parent ou bien un enfant, qui s'occupe ou soutient un proche en situation de dépendance.

Le café a lieu un lundi par mois de 14h à 16h à la Bibliothèque de Lanvallay. Un échange avec d'autres aidants puis soutien par Sylvie Pecqueur, Psychologue qui prend un premier rendez-vous individuel avec l'aidant.

Si vous êtes concerné par ce dispositif et souhaitez prendre rendez-vous, vous pouvez joindre la mairie de Lanvallay au 02 96 39 15 06 ou par mail au ccas@lanvallay.fr qui donnera vos coordonnées à la psychologue et vous rappellera.

Nous tiendrons pour la 1ère fois sur notre commune une conférence « Aidant, un super héros au quotidien » : Théâtre-Forum qui utilise le théâtre, comédie et forum afin d'aborder les situations difficiles que vivent les aidants à domicile. Pass sanitaire obligatoire.

Toute l'équipe du CCAS remercie le CCAS de Lanvallay pour leur démarche.

Caroline Haycox Conseillère Déléguée et membre du CCAS.



Aidant, un super héros au quotidien
Théâtre - Forum

Lundi 24 janvier
14h00
Salle Polyvalente
Les Champs Géraux

Vendredi 28 janvier
18h30
Salle des fêtes
Pleudihen sur Rance

Lanvallay, Evran, Les Champs Géraux, Pleudihen sur Rance, La Vierge sur Rance, Sainte-Hélène, Communauté de Communes des Rances.

Les services Culture, Sport et Jeunesse

Seul accès sur le site publique - imprimé par nos soins

Défiibrillateur « Déroulement d'une intervention »

DEROULEMENT D'UNE INTERVENTION

- 

1 Le patient réagit-il ?
- 

2 Appelez les services d'urgence !
- 

3 Munissez-vous d'un DAE.
- 

4 Posez le DAE sur le sol. Ouvrez le couvercle.
- 

5 Enlevez les vêtements. Dénudez le thorax.
- 

6 Placez les électrodes.
- 

7 Ne touchez pas le patient.
- 

8 Si nécessaire, le DAE administre automatiquement le choc.
- 

9 Si un appareil de RCP est disponible, positionnez-le.
- 

10 Suivez les invites du DAE. Administrez les compressions.
- 

11 Si le système vous y invite, administrez les insufflations.

DAE automatisé



Cardiac Science et le logo ShieldHeart sont des marques commerciales de Cardiac Science Corporation. Copyright © 2019. Tous droits réservés. 960 Dundick Parkway, Deerfield, Wisconsin 53531, États-Unis. www.cardiacscience.com

CE REP
MESH GmbH
Söllinghagen 41
D-39175 Harsum
Allemagne

70-02001-11 A
2797



Permanences HABITAT 2022

DINAN
AGGLOMÉRATION

PERMANENCES HABITAT 2022

CITÉMÉTRIE

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous êtes éligible au dispositif de l'Anah Maprimerénov'Sérénité (Innovation énergétique ou adaptation du logement). Vous pouvez rencontrer l'opérateur Citémétrie pour vous renseigner sur votre projet et les aides mobilisables. Sur rendez-vous au 02 98 96 44 67.

	de 10h à 12h		de 14h à 17h	
JANVIER	Jeudi 13	Dinan	Matignon	
	Jeudi 20	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 27	Broons	//	
FÉVRIER	Jeudi 11	Dinan	Matignon	
	Jeudi 18	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 24	Caulnes	//	
MARS	Jeudi 10	Dinan	Matignon	
	Jeudi 17	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 24	Broons	//	
AVRIL	Jeudi 14	Dinan	Matignon	
	Jeudi 21	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 28	Caulnes	//	
MAI	Jeudi 12	Dinan	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 19	Évran	//	
JUIN	Jeudi 9	Dinan	Matignon	
	Jeudi 16	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 23	Broons	//	
JUILLET	Jeudi 21	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 28	Caulnes	//	
SEPTEMBRE	Jeudi 8	Dinan	Matignon	
	Jeudi 15	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 22	Broons	//	
OCTOBRE	Jeudi 13	Dinan	Matignon	
	Jeudi 20	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 27	Caulnes	//	
NOVEMBRE	Jeudi 10	Dinan	Matignon	
	Jeudi 17	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 24	Broons	//	
DECEMBRE	Jeudi 8	Dinan	Matignon	
	Jeudi 15	Évran	Dinan & Plancoët	
	Jeudi 22	Caulnes	//	

LIEUX DES PERMANENCES

Les permanences ont lieu dans les Maisons Intercommunales de Broons, Matignon, Caulnes et de Plancoët, en Mairie d'Évran, et au siège de Dinan Agglomération.

DINAN
AGGLOMÉRATION

PERMANENCES HABITAT 2022

ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal etc. Sur rendez-vous au 02 96 61 50 46.

	de 9h à 12h	
JANVIER	Jeudi 13	Dinan
FÉVRIER	Jeudi 24	Dinan
MARS	Jeudi 10	Dinan
	Jeudi 24	Dinan
AVRIL	Jeudi 28	Dinan
MAI	Jeudi 12	Dinan
JUN	Jeudi 09	Dinan
	Jeudi 23	Dinan
SEPTEMBRE	Jeudi 08	Dinan
	Jeudi 22	Dinan
OCTOBRE	Jeudi 13	Dinan
NOVEMBRE	Jeudi 10	Dinan
	Jeudi 24	Dinan
DECEMBRE	Jeudi 08	Dinan

INFO PRATIQUE

Les permanences de l'ADIL ont lieu au siège de Dinan Agglomération 8 Boulevard Simone Veil 22100 Dinan. Tél. 02 96 61 50 46 - www.adil22.org

DINAN
AGGLOMÉRATION

avec **France Rénov'**
Le meilleur qualité pour votre maison et votre logement

PERMANENCES HABITAT 2022

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ? Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie afin de répondre à vos questions.

	de 9h à 12h	
JANVIER	Mercredi 12	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 19	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 26	Maison intercommunale de Plouasne
FÉVRIER	Mercredi 02	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 09	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 16	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 23	Maison intercommunale de Plancoët
MARS	Mercredi 02	Maison intercommunale de Plouasne
	Mercredi 09	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 16	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 23	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 30	Maison intercommunale de Plancoët
AVRIL	Mercredi 06	Maison intercommunale de Plouasne
	Mercredi 13	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 20	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 27	Maison intercommunale de Caulnes
MAI	Mercredi 04	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 11	Maison intercommunale de Plouasne
	Mercredi 18	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 25	Maison intercommunale de Matignon

INFO PRATIQUE

Prise de rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

avec **France Rénov'**
Le meilleur qualité pour votre maison et votre logement

PERMANENCES HABITAT 2022

	de 9h à 12h	
JUN	Mercredi 01	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 08	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 15	Maison intercommunale de Plouasne
	Mercredi 22	Maison intercommunale de Broons
SEPTEMBRE	Mercredi 07	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 14	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 21	Maison intercommunale de Plouasne
	Mercredi 28	Maison intercommunale de Broons
OCTOBRE	Mercredi 05	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 12	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 19	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 26	Maison intercommunale de Plouasne
NOVEMBRE	Mercredi 02	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 09	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 16	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 23	Maison intercommunale de Plancoët
DECEMBRE	Mercredi 07	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 14	Maison intercommunale de Matignon

INFO PRATIQUE

Prise de rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

